



# COMMISSION DES FINANCES

PV n°1 du 29/09/2021

**Membres présents :** Nathalie ADELLACH, Joël DELEAU, Andrée BRESSOLLES, Philippe TEILLOT, Patrick CONESA, Claude DE DIOS, Amélia KOSTMANN.

**Non convoqué :** Jean-Pierre MASSE

## Ordre du jour :

- Point financier sur les comptes (en cours),
- Règlements divers, protocole interne,
- Points collaboration SOGIREX.

## **Ouverture de séance à 19h00 par Nathalie ADELLACH, Présidente de la commission :**

Elle remercie les membres pour leur présence et laisse la parole à Joël DELEAU, Trésorier.

## **Intervention de Joël DELEAU, Trésorier :**

Il fait le point sur la situation financière actuelle et rappelle le but de la commission des finances.

Il fait le point sur les procédures comptables et souhaite la mise en application de nouveaux protocoles quant à la gestion des notes de frais pour l'ensemble des membres du DAF, élus ou salariés, en cohérence avec les conseils de notre cabinet comptable SOGIREX. L'exigence de rester dans un cadre légal.

- Tout déplacement pour mission, congrès, réunion, formation... devra être renseigné sur le document : **"Ordre de mission"**,
- Ce document devra impérativement être accompagné de l'ensemble des justificatifs ou factures.
- Les notes de frais (sauf cas exceptionnel), seront remboursées **mensuellement**, début du mois suivant, après contrôle par Nathalie et Amélia et validation par le Trésorier ou la Trésorière adjointe.

Concernant les notes de frais du Président Jean-Pierre MASSE, en annexe des précédentes notifications, il a été arrêté ce qui suit :

- **Déplacements Domicile/District** => pas de remboursement, il sera établi une note et un cerfa pour les frais abandonnés.
- **Déplacements concernant les missions de Président** : remboursement au tarif kilométrique en vigueur avec un départ du District (et non du domicile) avec justificatifs. Sont considérés comme justificatifs : tous documents attestant de la mission : convocation, mail ...
- **CB du District** : afin de faciliter ses missions, le Président pourra en disposer, aucun frais de carburant ne sera remboursé mais s'il y en a, ils seront déduits de ses notes de frais.



- **Badge de télépéage** : afin de faciliter ses missions, le Président pourra en disposer. Les passages hors missions seront déduits de ses notes de frais.
- **Moyen de locomotion** : nous allons étudier la possibilité pour tout déplacement de plus de 200 km, de prendre un moyen de transport plus adapté (location véhicule, train, avion).

Une annotation sera désormais portée sur les notes de frais :

**« Aucun remboursement sans justificatifs ».**

De façon générale et commune à l'ensemble des membres du DAF, tous les frais constatés ne correspondant pas aux dates des missions ou sans pièces justificatives seront considérés comme étant des frais personnels et donc ne seront pas remboursés ou seront déduits du montant des remboursements.

#### **Intervention de Philippe TEILLOT, membre :**

Il est nécessaire d'établir une charte interne qui définit les protocoles mis en place aujourd'hui (gestion des dépenses, notes de frais, remboursements). Elle sera étudiée et rédigée prochainement, puis présentée au Comité Directeur.

Concernant les missions du Président, il propose de se renseigner sur le prix d'un véhicule de location. En effet, à chaque mission identifiée, le District pourrait louer un véhicule pour le Président, cela serait peut-être plus intéressant financièrement pour le District.

#### **Intervention de Joël DELEAU, Trésorier :**

Pour respecter une procédure correcte, lors des formations modulaires, notre CTD-DAP David BERET disposera de la CB du DAF pour payer les frais afférents à ces formations. Une fois les formations terminées, il restituera la CB à Andrée BRESSOLLES et établira la fiche de frais.

**Concernant la gestion des comptes bancaires CIC + CA** : il apparaît que la gestion en ligne est plus adaptée sur le compte CIC, donc la commission est favorable pour garder les comptes ouverts sur le CIC.

**Concernant les notes de frais** : les salariés établissent déjà leurs notes mensuellement, cette règle sera donc appliquée à l'ensemble des membres du district. Les notes seront désormais signées par le Trésorier ou la Trésorière adjointe.

#### **Intervention de Philippe TEILLOT, membre :**

Il fait le point sur le contrat de notre équipementier TAFF : contrat de 3 ans avec 15 000€ d'achat par an. Concernant cette saison (21/22), il nous reste environ 1 800€ d'achat à effectuer pour honorer la première année.



Il fait le point sur le sponsoring : bientôt un sponsoring avec Volkswagen, le logo va figurer sur les véhicules de nos techniciens et viendront s'y ajouter les logos de Mc Donald, de TAFF et du District. Il faudra désormais afficher une visibilité de nos sponsors sur nos divers évènements et manifestations. De ces sponsors on peut espérer une enveloppe de 10 000€ pour cette saison.

**Intervention de Joël DELEAU, Trésorier :**

Il fait le point sur le projet du futur siège du District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Nathalie ADELLACH**  
Présidente Commission des Finances

**Joël DELEAU**  
Trésorier Général / Vice-président